



Facebook n'est en aucun cas responsable du concours. Le concours n'est en aucun cas sponsorisé, approuvé, géré par ou associé à Facebook.

RÈGLES DU CONCOURS JOURNÉE DE LA FEMME 2019 – 08/03/2019

ARTICLE 1 - PRINCIPE

G4S Secure Solutions SA, dont le siège social est situé au Esplanade 1/77, 1020 Bruxelles avec numéro d'entreprise 0411.519.431, souhaite encourager ses abonnés Facebook à participer au concours JOUR DE LA FEMME 2019. Les participantes répondent au concours sur la page Facebook G4S.

Les participants peuvent gagner un duo movie ticket.

Les inscriptions doivent être publiées en réponse à notre post du concours le 08/03/2019.

ARTICLE 2 – PARTICIPANTS

Chaque profil personnel ne peut participer qu'une fois. Si plusieurs participations sont déterminées, la première inscription est considérée comme la seule participation valide.

Les pages d'entreprise, les groupes ou les profils qui ne sont pas conformes aux règles de Facebook sont exclus.

Les mineurs ne peuvent participer au concours que s'ils ont la permission explicite d'un parent ou d'un tuteur. Si un mineur participe au concours, G4S suppose qu'il / elle a l'autorisation. Si le mineur en question ne peut pas soumettre l'autorisation sur demande, G4S peut refuser de participer au concours ou annuler le droit à un prix.

ARTICLE 3 – DURÉE

Le concours commence le 08/03/2019 (moment du post du concours) et se termine à la fin du 08/03/2019.

ARTICLE 4 - DESCRIPTION DE LA COMPÉTITION

Les participantes sont invitées à marquer la femme qui, à leur avis, mérite d'être mise à l'honneur dans le contexte de la Journée de la Femme 2019. Les participantes doivent motiver leur choix dans la même réponse, de manière originale.

Le texte saisi peut être publié ultérieurement, éventuellement avec les initiales ou le prénom.

Le texte saisi ne peut contenir aucun des éléments suivants :

- abuser des mots ;
- éléments pornographiques ou indécents ;
- langage discriminatoire ;
- langage extrémiste ;
- Contenu qui est par ailleurs inapproprié.



Facebook n'est en aucun cas responsable du concours. Le concours n'est en aucun cas sponsorisé, approuvé, géré par ou associé à Facebook.

Le texte saisi contenant un ou plusieurs des éléments ci-dessus sera supprimé. La personne qui entre ce texte sera exclue pour une participation ultérieure au concours.

ARTICLE 5 GAGNANTS

Chaque participant peut gagner un maximum d'une fois. Trois gagnants seront sélectionnés. Les lauréats seront choisis par un jury composé du service RECRUTEMENT de G4S Belgique. Aucun appel n'est possible contre la sélection du jury.

Les gagnants seront informés via un message privé sur Facebook. Les billets duo sont envoyés à la dame qui est taguée dans une réponse gagnante.

ARTICLE 6 - MODIFICATION DU REGLEMENT

G4S se réserve le droit de suspendre ou de retirer le concours à tout moment si cela lui est imposé pour des raisons juridiques ou pour des raisons impérieuses d'autoréglementation, sans aucun droit à réparation ou indemnisation des participants.

Si des modifications sont apportées aux règles du concours, elles seront publiées sur notre page Facebook.

ARTICLE 7 - LITIGES

Tous les litiges concernant l'application des règles du concours en vigueur sont réglés de manière autonome par le jury. Il suffit d'envoyer un e-mail avec la plainte à recruitment@be.g4s.com.

ARTICLE 8 - CONFIDENTIALITÉ

Les données personnelles communiquées ne seront traitées que dans le cadre du concours, aux fins décrites dans les règles du concours en vigueur. La déclaration de confidentialité complète de G4S est disponible à l'adresse <https://www.g4s.com/fr-be/privacy-statement>.

ARTICLE 9 - CONTACT

Si vous avez des questions ou des problèmes concernant le concours, vous pouvez contacter le jury via recruitment@be.g4s.com.